



AVIS PUBLIC

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée que lors de la séance ordinaire du conseil municipal, qui se tiendra le 12 décembre 2022 à 19h30 au 601, chemin de la Gare à Ivry-sur-le-Lac, le Conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

1. DM -2022-154

Adresse: 601, chemin de la Gare
Matricule 4004.03.3614

Objet : Autoriser les éléments suivants;

- une marge avant côté chemin de la Gare de 0 mètre, plutôt que de 15.24 mètres tel que prescrits à la grille des usages et des normes du règlement de zonage no. 2013-060 ;
- une marge avant côté chemin Lac-de-la-Grise de 0 mètre, plutôt que de 15.24 mètres tel que prescrits à la grille des usages et des normes du règlement de zonage no. 2013-060 ;
- une marge arrière de 0 mètre, plutôt que 9 mètres tel que prescrits à la grille des usages et des normes du règlement de zonage no. 2013-060.

Toute personne pourra, par écrit, transmettre toute observation ou tout commentaire concernant cette demande au plus tard le 12 décembre 2022 à 16h00 à directiongenerale@ivry-sur-le-lac.qc.ca Il est important d'inscrire dans l'objet que le message est destiné au conseil et y inscrire le numéro de la dérogation mineure suivante : **DM-2022-154**

Donné à Ivry-sur-le-Lac, le 28 novembre 2022

Marie-France Matteau
Directrice générale
et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé, sur le site internet de la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac, ce 28^e jour du mois de novembre deux mille vingt-deux.

Marie-France Matteau
Directrice générale
et greffière-trésorière